



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2206 04

Le 27 juin 2022

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ chapitre A-2.1)***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 2 juin 2022, visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1. Les copies du « Guide général : santé et prévention » qui étaient en vigueur entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 1<sup>er</sup> août 2021.***

Nous vous transmettons, ci-joint, les documents que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer.

- 2. Si une politique exigeant la mise en place d'un deuxième embout (pièce buccale INTOX CHECKTRAP) sur l'appareil de détection pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 1<sup>er</sup> août 2021 et, le cas échéant, obtenir une copie de cette politique.***

Aux termes des recherches effectuées, la Sûreté du Québec ne détient aucune politique en lien avec cet aspect de votre demande (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

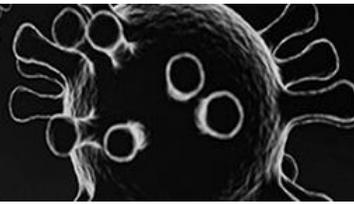
Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

### ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

# COVID-19



## GUIDE GÉNÉRAL – SANTÉ ET PRÉVENTION

MISE-À-JOUR – 16 JUIN 2021

### TABLE DES MATIÈRES

<b><u>1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA COVID-19</u></b> .....	<b>3</b>
Propagation.....	3
Temps de survie sur les surfaces .....	3
Contact étroit.....	4
Signes et symptômes de la COVID-19.....	5
<b><u>2. MESURES PRÉVENTIVES DE BASE</u></b> .....	<b>6</b>
Port de la chemise à manches courtes .....	7
<b><u>3. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)</u></b> .....	<b>8</b>
Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical) .....	8
Barbe.....	8
Utilisation des ÉPI .....	8
Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI) .....	10
<b><u>4. INTERVENTION</u></b> .....	<b>10</b>
En tout temps .....	10
Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) : .....	10
Lors d’une intervention à moins de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :	11
Intervention au domicile d’un citoyen (Pour toutes les zones de couleur) : .....	11
MESURES RELATIVES D’ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA) (Pour toutes les zones de couleur) : .....	12
Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) : .....	14
<b><u>5. TRANSPORT</u></b> .....	<b>14</b>
Dans un véhicule.....	14
Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement .....	15



Dans un avion avec d'autres membres SQ et les pilotes ..... 15

Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen..... 16

**6. UTILISATION DU POIVRE DE CAYENNE..... 16**

Lors de l'utilisation du poivre de cayenne ..... 16

**7. DÉCONTAMINATION ..... 17**

Décontamination des équipements ..... 17

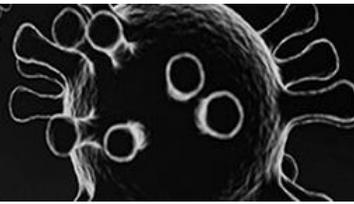
Décontamination des vêtements..... 18

Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique) ..... 18

Décontamination dans l'établissement ..... 20

Décontamination des locaux ..... 21

# COVID-19



## 1. Information générale sur la COVID-19

Rappelons que, selon l'Agence de santé publique du Canada, la maladie est causée par un coronavirus, le SARS-CoV-2. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

### Propagation

Les informations recueillies indiquent que la COVID-19 se propage le plus souvent :

- par les gouttelettes respiratoires générées lorsque vous parlez, toussiez, éternuez ou chantez;
- par contact personnel étroit prolongé, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée;
- par contact avec des surfaces contaminées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Selon les données scientifiques actuelles, le virus de la COVID-19 se propage principalement par de grosses gouttelettes générées lorsque vous parlez, toussiez ou éternuez, et ce, à une distance allant jusqu'à un maximum de deux mètres autour de vous. Le risque de transmission se produit ainsi lors d'un contact étroit à moins de 2 mètres d'une autre personne pendant une certaine durée. De ce fait, en prenant soin de maintenir une distance de plus de 2 mètres avec un collègue, le risque de transmission aérienne est considéré comme étant faible.

L'utilisation de ventilateurs personnels ou de climatiseurs portables n'est pas recommandée dans le contexte actuel.

### Temps de survie sur les surfaces

Les données scientifiques actuelles ne précisent pas avec certitude combien de temps le virus survit sur les surfaces. Cependant, les informations préliminaires tendent à montrer que le virus peut persister sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Ceci peut dépendre de différents paramètres, tels que :

- la température;
- le type de surface;
- l'humidité ambiante.



Veillez consulter la page Internet du [Gouvernement du Québec](#) pour plus d'informations à ce sujet.

### Contact étroit

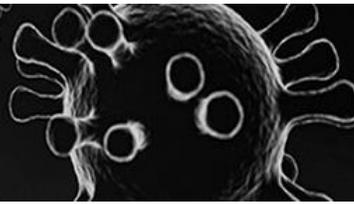
Est considéré « **contact étroit** » toute personne ayant été en contact avec un "cas confirmé" avec différents niveaux de risque : faible, modéré ou élevé.

La recherche des contacts étroits aux fins d'évaluation du risque s'applique aux contacts survenus entre 48 heures avant le la date de début des symptômes jusqu'à la levée de l'isolement avec un cas confirmé et ce, à moins de 2 mètres pour une durée de plus de 15 minutes cumulées ou continues pendant cette période sans équipement de protection individuel adéquat (ex : masque de procédure, lunettes de protection ou visière) ou barrière physique (paravent, plexiglas).

### Évaluation du risque du contact étroit :

Niveau du risque	Description
Élevé	Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé : Partenaire intime avec cas confirmé, Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (ex. : avoir reçu des crachats ou des expectorations dans le visage lors de toux ou d'éternuements, s'être touché le visage après avoir touché à main nue un mouchoir rempli de sécrétions, sans s'être lavé les mains, etc.).
Modéré	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque élevé, mais avec la présence de l'une des conditions suivantes : Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes, durée d'exposition cumulative ou continue, à moins de 2 mètres avec cas confirmé alors que ce cas n'appliquait pas les mesures recommandées d'isolement (exemple : le port des équipements de protection individuelle). Ceci inclut les expositions ayant eu lieu à bord des moyens de transport (ex. : transport en voiture de patrouille)
Faible	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé.

# COVID-19



## Signes et symptômes de la COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont :

- Fièvre
  - ✓ chez l'enfant : 38°C (100,4°F) et plus (température rectale) ;
  - ✓ chez l'adulte : 38°C (100,4°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ chez la personne âgée : 37,8°C (100°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ ou 1,1°C de plus que la valeur habituelle d'une personne ;
- Toux ;
- Difficultés respiratoires ;
- Perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale.

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Les symptômes mineurs de la maladie au coronavirus (COVID-19) sont :

Avoir au moins deux des symptômes généraux suivants :

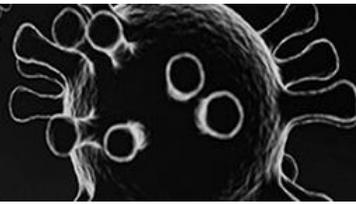
- Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente
- Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente (non liées à un effort physique)
- Mal de tête inhabituel
- Perte d'appétit importante
- Nausées (maux de coeur), vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures
- Mal de gorge sans autre cause évidente

*Pour plus d'informations, référez-vous au [Questionnaire des symptômes COVID-19](#)*

### **Pour savoir si un citoyen peut être atteint de la COVID-19, posez les questions suivantes :**

1. Présentez-vous des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 ?
2. Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
3. Avez-vous une personne dans votre entourage atteinte de la COVID-19?

# COVID-19



## 2. Mesures préventives de base

Voici les précautions de base que doivent prendre tous les policiers en tout temps :

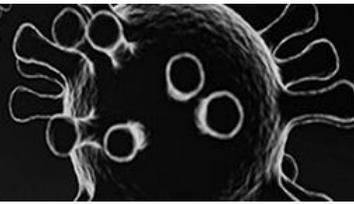
- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes.
  - ✓ Se laver les mains chaque fois que l'on change de gants ou qu'on les enlève;
  - ✓ Se laver les mains avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments.

Voici la bonne technique de nettoyage des mains :



- Évitez de se toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque les mains ne sont pas lavées ou lors du port de gants.
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

# COVID-19



## Port de la chemise à manches courtes

Suite à de nouvelles informations de la Santé publique et de l'INSPQ, il a été déterminé que le port de la chemise à manches longues en période estivale pourrait constituer un risque de contrainte thermique plus importante que la protection réelle que celle-ci pourrait vous apporter pour éviter un contact avec des objets ou personnes potentiellement contaminés du COVID-19. Les données scientifiques actuelles indiquent que le virus ne peut traverser la peau et donc, ne constitue pas une voie d'exposition très probante. Pour cette raison, **en date du 20 mai 2020**, il a été décidé de laisser le libre choix du port ou non de la chemise à manches courtes pour la période estivale.

Toutefois, si vous portez la chemise à manches courtes, afin de minimiser les zones expositions avec un citoyen et selon votre analyse de la situation, il est recommandé de suivre les mesures préventives suivantes :

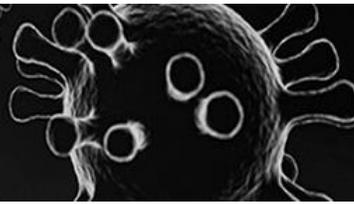
- Toujours demeurer, dans la mesure du possible, à deux mètres de distance du citoyen;
- Toujours apporter votre manteau d'été ou votre imperméable et le porter dans les situations ponctuelles où une altercation physique est probable;
- Planifier le port de la chemise à manches longues pour effectuer une tâche planifiée afin de diminuer les zones expositions de votre corps avec des objets potentiellement contaminés, par exemple lors d'une perquisition ou une intervention dans un milieu insalubre. Le port des gants de nitrile, masque de procédure (chirurgical) et des lunettes de protection est également requis lors de ces types d'interventions policières;
- Toujours avoir à proximité de vous du désinfectant pour les mains;
- Bien décontaminer ses équipements et vêtements à la fin de votre quart de travail, tel qu'indiqué à la section 7 « *Décontamination* » de ce présent guide.

**Advenant que votre peau entre en contact direct** avec un citoyen étant considéré comme un cas probable ou confirmé de COVID-19, que ce soit par contact direct ou via des liquides biologiques, **veuillez-vous désinfecter la peau immédiatement** :

- Lavez-vous les mains et les parties du corps ayant été en contact à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ;
- Utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Dans le cas de doute, communiquez avec info COVID-19 au 1-800-644-4545

Nous vous invitons à consulter la fiche de prévention [Coup de chaleur](#), vous présentant notamment d'autres astuces pour prévenir le coup de chaleur et l'épuisement dû à la chaleur.

# COVID-19



### 3. Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Voici les ÉPI que la Sûreté du Québec met à votre disposition en tant que policier :

- Masque chirurgical (*masque de procédure*);
- Gants de nitrile;
- Lunette de protection.

Il est obligatoire de porter seulement les modèles de masque de procédure (chirurgical) fournis par la Sûreté du Québec. Ces modèles de masque de procédure respectent la certification et les normes canadiennes ou équivalentes, tel que recommandé par l'INSPQ et la CNESST.

Avant votre quart de travail, veuillez prendre connaissance de l'affiche et de la capsule vidéo afin d'utiliser adéquatement les équipements :

- Ajustement et retrait du masque chirurgical
- Retrait des gants de nitrile

#### Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical)

- Ce type de masque est principalement conçu pour prévenir la propagation des gouttelettes et non pour protéger celui qui projette des aérosols infectieux;
- Leur capacité filtrante n'augmentera pas par la superposition de plusieurs masques;
- Les masques de procédure (chirurgical) doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.

#### Barbe

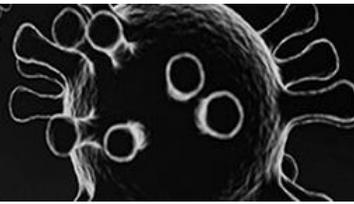
La Sûreté du Québec recommande à tous les policiers que leur barbe soit fraîchement rasée, par souci des mesures sanitaires et non en lien avec le port du masque.

#### Utilisation des ÉPI

##### Avant l'intervention

1. Assurez-vous d'avoir une barbe fraîchement rasée (moins de 24 h);
2. Lavez-vous les mains à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes;

# COVID-19



3. Inspectez vos équipements de protection individuelle (ÉPI) pour détecter toute anomalie;
4. Mettez vos gants de nitrile;
5. Suivez la procédure de l’affiche sur l’ajustement et le retrait du masque de procédure (chirurgical) afin de mettre votre masque;
6. Mettez vos lunettes de protection.

## Pendant l’intervention

7. Dans la mesure du possible, tenez-vous à une distance de plus de 2 mètres du citoyen;
8. Demandez au citoyen suspecté de porter un masque de procédure (chirurgical) et de se laver les mains aussitôt que possible;
9. Portez en tout temps vos ÉPI;
10. Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des ÉPI.

## Après l’intervention

11. Enlevez vos lunettes de protection et les décontaminer avec de l’eau et du savon ou une lingette désinfectante;
12. Retirez votre masque par les courroies situées à l’arrière de vos oreilles en prenant soin de ne pas toucher le devant de votre masque. Jetez ce dernier dans un sac de plastique;
13. Désinfectez et nettoyez vos équipements en suivant les procédures suivantes :
  - Vêtements contaminés (liquides biologiques)
  - Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques
14. Suivez la procédure de la capsule vidéo sur le retrait des gants de nitrile et jetez ces derniers dans un sac de plastique;
15. Lavez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique ou avec de l’eau et du savon.



## Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI)

- Gants de nitrile;
- Lingettes désinfectantes;
- Masques chirurgicaux (*masques de procédure*) pour vous et les citoyens;
- Sacs en plastique pour jeter les ÉPI contaminés;
- Lunettes de protection.

## 4. Intervention

Cette section présente les méthodes d'intervention sécuritaire à adopter par le policier, autant lors d'une interception d'un citoyen sur terre que sur l'eau. Consultez également la capsule vidéo Techniques d'intervention en temps de pandémie.

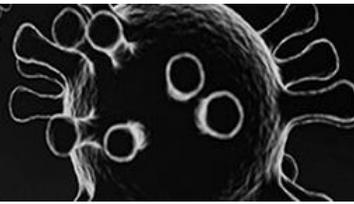
### En tout temps

- Lavez-vous les mains fréquemment avec des lingettes désinfectantes ou une solution désinfectante pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %);
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des gants;
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes lorsque vous toussiez ou éternuez;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Lorsque vous désinfectez, portez des gants de nitrile.

Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen (**Pour toutes les zones de couleur**) :

- À plus de 2 mètres, vous n'avez pas à porter vos équipements de protection individuelle à l'exception des situations suivantes :
  - Lorsque vous devez intervenir dans un lieu public visé par le décret où les citoyens ont l'obligation de porter le couvre-visage, portez le masque de procédure (chirurgical);
  - En zone rouge seulement, portez un masque de procédure (chirurgical) en tout temps, peu importe le lieu.

# COVID-19



- Toutefois, avant de vous rendre sur le lieu d'une intervention, si vous savez qu'il sera difficile de maintenir plus de 2 mètres avec le citoyen et que le niveau d'agressivité du citoyen sera élevé (ex : risque de crachat), mettez en avance votre masque de procédure (chirurgical), vos lunettes de protection et des gants de nitrile. En cas de doute, il est mieux de prévenir en portant vos équipements de protection individuelle (ÉPI).
- Référez-vous à la section *Bonnes pratiques d'interception d'un véhicule* du [Guide de poche lors d'intervention policière](#) et à la capsule vidéo [Bonnes pratiques interception de véhicule en temps de pandémie](#) pour connaître comment bien intervenir en temps de pandémie lors de ce type d'intervention policière.

Lors d'une intervention à moins de 2 mètres du citoyen (**Pour toutes les zones de couleur**) :

- Portez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitriles. Référez-vous à la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Suivant l'intervention, avant d'entrer dans le véhicule, retirez adéquatement vos ÉPI de manière à ne pas vous contaminer. Les étapes se retrouvent dans la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Désinfectez et nettoyez vos équipements touchés, utilisés ou exposés lors de l'intervention avec une lingette désinfectante et jetez la lingette immédiatement après l'usage.

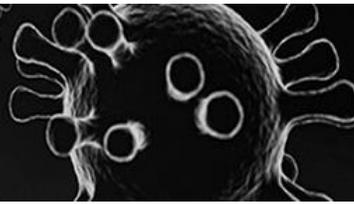
**Intervention au domicile d'un citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :**

- Avant d'entrer dans le domicile, peu importe votre distance physique avec le citoyen, mettez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile.

**Soyez à l'écoute des changements par rapport à votre condition de santé :**

- Si vous commencez à avoir des symptômes correspondant à ceux dans le [Questionnaire des symptômes COVID-19](#), isolez-vous des autres le plus rapidement possible et informez rapidement votre gestionnaire;
- Appelez à la ligne d'information 1-877-644-4545 afin qu'une infirmière évalue votre état de santé et vous fasse des recommandations selon votre situation.

# COVID-19



## MESURES RELATIVES D'ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA) (Pour toutes les zones de couleur) :

En date du 27 mai 2020, la Direction médicale nationale (DMN) a apporté des modifications importantes concernant les manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Les récentes données scientifiques provenant de l'INESSS démontrent que les compressions thoraciques (massages cardiaques) ne sont pas considérées comme une intervention médicale générant des aérosols (IMGA). Il a été démontré également qu'un taux négligeable d'ACR chez les enfants est dû au COVID-19.

Une reprise de l'affectation (déploiement sur les lieux) des premiers intervenants aura lieu progressivement pour revenir à l'état des activités qui prévalait avant la pandémie de la COVID-19 dans le cas d'un arrêt cardiorespiratoire (ACR).

### Reprise des manœuvres de défibrillation cardiaque et du massage en continu

- Le policier doit désormais effectuer des manœuvres de **défibrillation cardiaque (DEA) et de massage en continu en tout temps**.
- Le policier doit porter le masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette intervention.
- La victime doit porter un masque de procédure (chirurgical).
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains après l'intervention.
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

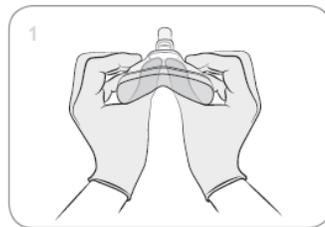
### Reprise de la manœuvre de ventilation (ACR pédiatrique)

- Le policier doit désormais procéder à la réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une **ventilation en cas d'ACR pédiatrique seulement**.

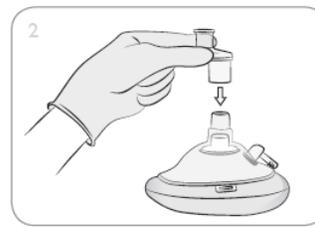
### Avant l'intervention

- Le policier doit porter les lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette manœuvre de ventilation. Le masque de procédure (chirurgical) ne pourra être porté par le policier et la victime.
- Avant de commencer la manœuvre de ventilation, le policier doit procéder à des vérifications sur le masque de poche (Pocket Mask), se retrouvant dans la pochette rouge dans le caisson de l'appareil DEA:

# COVID-19



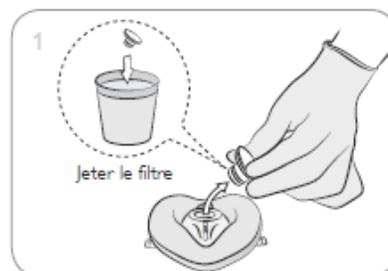
1  
Vérifiez que le filtre est solidement fixé et appuyez sur le dôme.



2  
Fixez la valve unidirectionnelle sur le port du masque.

## Après l'intervention

- Le policier doit jeter la valve unidirectionnelle et le filtre qui sont conçus pour un usage unique sur un patient. Pour ce faire, suivre cette démarche en conservant ses gants de nitrile :



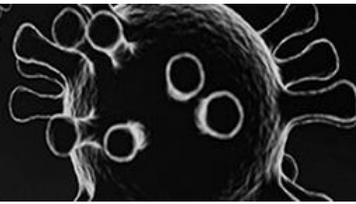
1  
Tenez le masque, et enlevez le filtre en le tirant vers l'extérieur et sur le côté afin de le détacher du masque.

- Décontaminer le masque de poche avec des lingettes désinfectantes
- Jeter ses gants de nitrile
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains.
- Poser un nouveau filtre sur le masque pour la prochaine intervention :



2  
Posez le masque sur une surface plane et dure, puis insérez un nouveau filtre. Appuyez fermement sur le filtre pour vous assurer qu'il est bien fixé.

# COVID-19



- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

## Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) :

- Lors d'une intervention à moins de 2 mètres de tout citoyen. Les lunettes de protection et les gants de nitrile devront être portés également;
- Lorsque vous êtes dans une zone rouge (**en tout temps**);
- **Lors d'une intervention au domicile d'un citoyen;**
- Lors du transport dans un véhicule, un autobus, une fourgonnette ou dans un avion;
- Lors d'une manœuvre de défibrillation cardiaque (DEA) et du massage en continu ;
- Lors d'un examen externe ou lors de la préparation pour le transport d'un corps infecté ou présumé infecté (un masque chirurgical doit obligatoirement être porté par la personne décédée avant de débiter la manipulation).

*Dans tous ces cas, un masque de procédure (chirurgical) doit être remis et porté par le citoyen.*

**Note :** Les masques chirurgicaux doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.

## 5. Transport

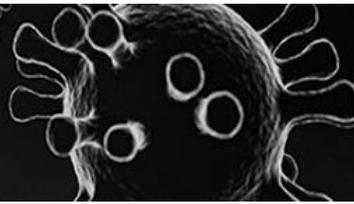
### Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport (**Pour toutes les zones de couleur**) :

Peu importe la situation et le type de transport, portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue et/ou d'un citoyen. Lorsque possible, priorisez la distance de 2 mètres avec les citoyens et lavez-vous souvent les mains.

#### Dans un véhicule

- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue dans le véhicule. La notion de duo stable n'existe plus;

# COVID-19



- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un citoyen dans le véhicule, peu importe si présence ou non d'une cloison;
- Conservez la même position, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail, autant que possible;
- Évitez de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication tels que micro, porte-voix, etc.);
- Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule, mais bien ventiler en ouvrant les fenêtres, lorsque possible;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical) et lui demander de se laver les mains avec du désinfectant ou une lingette désinfectante.
- En présence d'une cloison en plexiglas étanche, le port du masque de procédure par le citoyen n'est pas nécessaire. En cas de doute, mettez un masque de procédure au citoyen.
- Dans le cas où le citoyen ne peut pas porter le masque (ex : difficulté respiratoire) et en présence d'une cloison grillagée, les policiers doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule;
- Privilégiez le transport de détenu dans une auto-patrouille avec cloison non grillagée:

## Auto-patrouille sans cloison

- Selon les consignes de conduite sécuritaire lors du transport d'une personne sous garde, un patrouilleur doit s'asseoir sur la banquette arrière avec la personne lorsqu'il n'y a pas de cloison. Il est recommandé le plus possible d'éviter ce contact étroit.
- Les policiers présents dans le véhicule doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule.

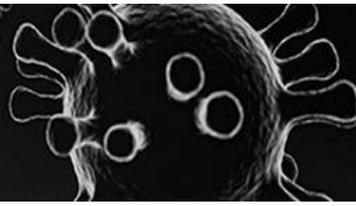
## Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement

- Tous les policiers doivent porter un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet, chauffeur compris;
- Favoriser une ventilation vers l'extérieur et/ou ouvrir des fenêtres;
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport.*

## Dans un avion avec d'autres membres SQ et les pilotes

- Tous les policiers doivent porter un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet;

# COVID-19



- Si les pilotes ne sont pas séparés du groupe dans une cabine de pilotage fermée, tous les policiers doivent porter des lunettes de protection également.
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport*;
- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante.

## Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen

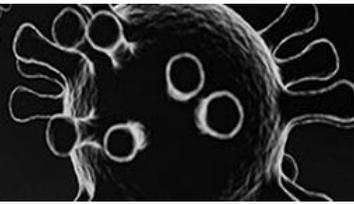
- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical);
- Le policier porte des gants de nitrile, un masque de procédure et des lunettes de protection durant le trajet;

## 6. Utilisation du poivre de cayenne

### Lors de l'utilisation du poivre de cayenne

- Lors de l'approche du suspect, assurez-vous que vos équipements de protection individuelle soient bien portés;
- Limitez son utilisation, mais afin d'éviter le contact physique et garder une distance sécuritaire, il demeure une option appropriée lorsque nécessaire;
- Si vous l'utilisez, soyez vigilant lors de la mise des menottes. Peu importe la façon de contrôler un individu, le risque survient lors de l'approche et du contact physique;
- Si le poivre de cayenne est utilisé, dans la mesure du possible, le masque anti-crachat doit être porté par le suspect pour réduire davantage les risques. Si le policier n'a pas de masque anti-crachat, le citoyen doit porter un masque chirurgical. Cela permet d'isoler le citoyen et évite de contaminer les policiers;
- Si la situation le permet, dans la mesure du possible, laissez le suspect procéder à sa décontamination avec de l'eau et du savon par lui-même.

# COVID-19



## 7. Décontamination

### Décontamination des équipements

#### Fréquence de décontamination :

---

#### Peu importe la zone de couleur :

- Décontaminez avant et après chaque utilisation des équipements partagés portés à proximité des voies respiratoires;
- Décontaminez vos équipements après les interventions directes à moins de 2 mètres avec un citoyen.

En **zone rouge et orange**, décontaminez vos équipements au début et à la fin de votre quart de travail.

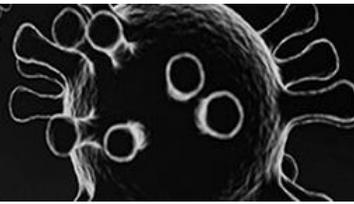
En **zone jaune et verte**, décontaminez vos équipements à la fin de votre quart de travail.

#### Précisions :

---

- Lavez-vous les mains en arrivant à l'unité (eau et savon);
- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez, avec une lingette ou des produits désinfectants, tous vos équipements personnels :
  - ✓ tous les équipements de votre ceinturon (**arme de service, avant le chargement, toujours en pointant dans le puits de déchargement**, poivre de cayenne, bâton, arme à impulsion électrique, outil multifonction et tous les étuis);
  - ✓ le « walkie-talkie » et son micro;
  - ✓ votre cellulaire;
  - ✓ votre cartable métallique;
  - ✓ votre sac de patrouille;
  - ✓ vos crayons, stylos, correcteurs, etc. (particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche);
  - ✓ la clé du véhicule qui vous est attribué;
  - ✓ tout autre équipement du poste pour votre patrouille (ex. : cinémomètre, laser, etc.).
- La lingette désinfectante doit être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);

# COVID-19



- Jetez le sac ou videz le contenant de mouchoirs de papier utilisés pendant le quart. Ne laissez aucun déchet dans les portières et autres compartiments du véhicule;
- Lavez-vous les mains par la suite (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %)).

Au besoin, référez-vous à la fiche : *Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques.*

## Décontamination des vêtements

- Nettoyez régulièrement votre uniforme, votre veste pare-balles et votre manteau :
  - ✓ Pour l'uniforme, veuillez-vous référer à la fiche Vêtements contaminés (liquides biologiques);
  - ✓ Pour la veste pare-balles, référez-vous à la politique de gestion Q.M.-19 Veste pare-balles à la section « *Procédure d'entretien et de nettoyage* » pour le nettoyage complet de votre veste pare-balles;
  - ✓ Pour le manteau, suivez les recommandations du fabricant.
- La Direction de la santé publique de Montréal nous confirme que notre fiche - *Vêtements contaminés* et la fiche - *Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques* répondent aux normes et exigences actuelles pour assurer la sécurité de notre personnel au niveau des risques biologiques, dont la COVID-19. Ainsi, tel qu'indiqué dans la fiche, les vêtements de travail peuvent être sans problème nettoyés dans la **machine à laver personnelle**.

## Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique)

### **Fréquence de décontamination :**

---

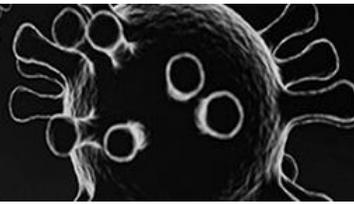
### **Peu importe la zone de couleur :**

- Suite au transport d'un citoyen, il est recommandé de décontaminer l'arrière du véhicule immédiatement après l'intervention.

En **zone rouge et orange**, décontaminez votre moyen de transport au début et à la fin de votre quart de travail.

En **zone jaune et verte**, décontaminez votre moyen de transport à la fin de votre quart de travail.

# COVID-19



## Précisions :

- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez avec des lingettes désinfectantes les surfaces fréquemment touchées pour vous assurer de travailler dans un environnement propre et désinfecté.
- Les lingettes désinfectantes doivent être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);
- Lavez vos mains avec une lingette désinfectante ou du désinfectant pour les mains.

Liste des équipements à désinfecter dans le véhicule avec les lingettes désinfectantes en prenant soin de porter vos gants de nitrile si fait après intervention ou fin de quart de travail

Les poignées de portes extérieures	
les sièges	
l'intérieur des portes (contrôle, poignées, surface), vider les déchets	
le tableau de bord	
le volant	
les manettes et le levier de vitesse autour du volant	
le panneau de commandes d'urgence (ZONE) et l'intérieur de son support	
les contrôles de la radio AM/FM et de la ventilation	
les touches et boutons de la radio ; (ATTENTION DE NE PAS METTRE DE LIQUIDE À L'INTÉRIEUR)	
le combiné de la radio (porter une attention particulière au micro)	
les boucles de ceinture (les deux parties)	
les pare-soleil	
le rétroviseur	
les tapis avant et arrière	
Les vitres intérieures	



l'extérieur du véhicule	
toute autre surface dure ou équipement fréquemment touché (ex. : levier de valise, d'essence, etc.)	

Il est recommandé de bien se laver les mains après la décontamination (eau et savon ou lingette désinfectante ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).

Consultez également la capsule vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

### Décontamination dans l'établissement

Il faut se servir des lingettes désinfectantes quotidiennement pour désinfecter tous les objets auxquels vous touchez régulièrement :

- Appliquez le produit sur la surface et laissez agir selon le nombre de minutes indiquées par le fournisseur sur le contenant des lingettes désinfectantes;
- Jetez les lingettes désinfectantes de façon sécuritaire, immédiatement après usage (ex. : dans une poubelle ou un sac en plastique pour disposition ultérieure);
- Après avoir jeté les lingettes désinfectantes, lavez-vous les mains (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).

Consultez également la capsule vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

### Décontamination des postes de travail partagés

#### Fréquence de décontamination :

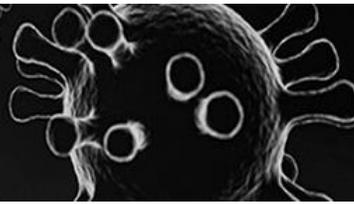
En **zone rouge et orange**, décontaminez votre poste de travail partagé au début et à la fin de l'utilisation.

En **zone jaune et verte**, décontaminez votre poste de travail partagé après d'utilisation.

#### Précisions :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant l'utilisation des équipements;
- Effectuez vos tâches en évitant de porter les mains à votre visage (principalement les yeux, le nez et la bouche);
- Lavez-vous les mains après l'utilisation des équipements et avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]);

# COVID-19



- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

**Exemples d'objets à désinfecter** : clavier et souris d'ordinateur, appui-bras de chaise, crayons, stylos et autres éléments du genre, particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche, téléphone (touches et combiné) et casque d'écoute, toutes surfaces planes fréquemment touchées (ex : bureau), toutes surfaces dures fréquemment touchées (ex : ordinateur, écran) et tout autre équipement que vous prévoyez toucher (photocopieur, agrafeuse, imprimante, etc.)

## Décontamination des locaux

L'employé a la responsabilité de décontaminer les surfaces touchées (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes, bouilloire, distributeur à papier essuie-tout, etc.).

**Décontaminer votre aire de repas après chaque repas.**

### **Fréquence de décontamination :**

En **zone rouge et orange**, décontaminez des équipements d'usage commun au début et à la fin de l'utilisation.

En **zone jaune et verte**, décontaminez des équipements d'usage commun après d'utilisation.

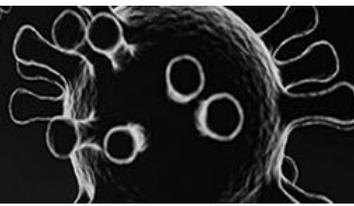
Pour plus les informations sur les consignes à la période de repas, référez-vous à :

- Affiche - Consignes pour la période de repas – Version **zone rouge et orange**
- Affiche – Consignes pour la période de repas – Version **zone jaune et verte**

Référez-vous également à l'**Aide-mémoire – Obligations et responsabilités des employés.**

Veillez vous référer à la **Procédure pour gestionnaires** à la section *Démarches pour le nettoyage des locaux* lorsqu'un employé de la Sûreté du Québec ou un visiteur présente des signes/symptômes de la COVID-19 (cas suspecté ou confirmé de la COVID-19).

# COVID-19



## GUIDE GÉNÉRAL – SANTÉ ET PRÉVENTION

MISE-À-JOUR – 03 NOVEMBRE 2020

### TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA COVID-19 .....</b>	<b>3</b>
Propagation.....	3
Temps de survie sur les surfaces .....	3
Contact étroit.....	4
Signes et symptômes de la COVID-19.....	5
<b>2. MESURES PRÉVENTIVES DE BASE.....</b>	<b>5</b>
Port de la chemise à manches courtes .....	7
<b>3. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....</b>	<b>8</b>
Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical) .....	8
Barbe.....	8
Utilisation des ÉPI .....	8
Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI) .....	9
<b>4. INTERVENTION .....</b>	<b>10</b>
En tout temps .....	10
Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen : .....	10
Lors d’une intervention à moins de 2 mètres du citoyen : .....	10
Intervention au domicile d’une personne sous investigation, d’un cas probable ou confirmé de la COVID-19 ou d’une personne qui présente des symptômes : .....	11
Lors d’une intervention dans une zone rouge.....	11
MESURES RELATIVES D’ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA) .....	11
Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) : .....	14
<b>5. TRANSPORT .....</b>	<b>15</b>
Dans un véhicule.....	15
Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement.....	16



Dans un avion avec d'autres membres SQ et les pilotes ..... 16

Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen..... 16

**6. UTILISATION DU POIVRE DE CAYENNE.....16**

Lors de l'utilisation du poivre de cayenne ..... 16

**7. DÉCONTAMINATION .....17**

Décontamination des équipements (avant le début de quart et au retour à l'unité) ..... 17

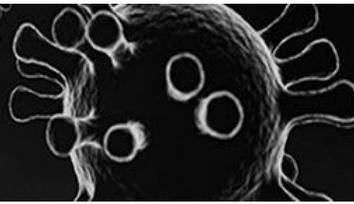
Décontamination des vêtements..... 17

Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique) ..... 18

Décontamination dans l'établissement ..... 19

Décontamination des locaux ..... 20

# COVID-19



## 1. Information générale sur la COVID-19

Rappelons que, selon l'Agence de santé publique du Canada, la maladie est causée par un coronavirus, le SARS-CoV-2. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

### Propagation

Les informations recueillies indiquent que la COVID-19 se propage le plus souvent :

- par les gouttelettes respiratoires générées lorsque vous parlez, toussiez, éternuez **ou chantez**;
- par contact personnel étroit prolongé, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée;
- par contact avec des surfaces contaminées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Selon les données scientifiques actuelles, le virus de la COVID-19 se propage principalement par de grosses gouttelettes générées lorsque vous parlez, toussiez ou éternuez, et ce, à une distance allant jusqu'à un maximum de deux mètres autour de vous. Le risque de transmission se produit ainsi lors d'un contact étroit à moins de 2 mètres d'une autre personne pendant une certaine durée. De ce fait, en prenant soin de maintenir une distance de plus de 2 mètres avec un collègue, le risque de transmission aérienne est considéré comme étant faible.

L'utilisation de ventilateurs personnels ou de climatiseurs portables n'est pas recommandée dans le contexte actuel.

### Temps de survie sur les surfaces

Les données scientifiques actuelles ne précisent pas avec certitude combien de temps le virus survit sur les surfaces. Cependant, les informations préliminaires tendent à montrer que le virus peut persister sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Ceci peut dépendre de différents paramètres, tels que :

- la température;
- le type de surface;
- l'humidité ambiante.



Veillez consulter la page Internet du [Gouvernement du Québec](#) pour plus d'informations à ce sujet.

### Contact étroit

Est considéré « **contact étroit** » toute personne ayant été en contact avec un "cas confirmé" avec différents niveaux de risque : faible, modéré ou élevé.

La recherche des contacts étroits pour les fins d'évaluation du risque s'applique aux contacts survenus entre 48 heures avant le la date de début des symptômes jusqu'à la levée de l'isolement avec un cas confirmé et ce, à moins de 2 mètres pour une durée de plus de 15 minutes cumulées ou continues pendant cette période sans équipement de protection individuel adéquat (ex : masque de procédure, lunettes de protection ou visière) ou barrière physique (paravent, plexiglass).

#### Évaluation du risque du contact étroit :

Niveau du risque	Description
Élevé	Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé : Partenaire intime avec cas confirmé, Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (ex. : avoir reçu des crachats ou des expectorations dans le visage lors de toux ou d'éternuements, s'être touché le visage après avoir touché à main nue un mouchoir rempli de sécrétions, sans s'être lavé les mains etc.).
Modéré	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque élevé, mais avec la présence de l'une des conditions suivantes : Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes, durée d'exposition cumulative ou continue, à moins de 2 mètres avec cas confirmé alors que ce cas n'appliquait pas les mesures recommandées d'isolement (exemple : le port des équipements de protection individuel). Ceci inclut les expositions ayant eu lieu à bord des moyens de transport (ex. : transport en voiture de patrouille)
Faible	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé.



## Signes et symptômes de la COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont :

- Fièvre
  - ✓ chez l'enfant : 38°C (100,4°F) et plus (température rectale) ;
  - ✓ chez l'adulte : 38°C (100,4°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ chez la personne âgée : 37,8°C (100°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ ou 1,1°C de plus que la valeur habituelle d'une personne ;
- Toux ;
- Difficultés respiratoires ;
- Perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale.

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Les symptômes mineurs de la maladie au coronavirus (COVID-19), sont :

Avoir au moins deux des symptômes généraux suivants :

- Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente
- Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente (non liées à un effort physique)
- Mal de tête inhabituel
- Perte d'appétit importante
- Nausées (maux de coeur), vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures
- Mal de gorge sans autre cause évidente

**Pour savoir si un citoyen peut être atteint de la COVID-19, posez les questions suivantes :**

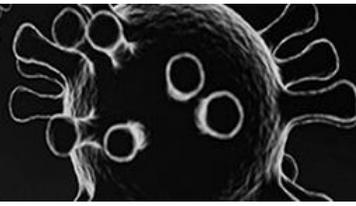
1. Présentez-vous des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 ?
2. Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
3. Avez-vous une personne dans votre entourage atteinte de la COVID-19?

## 2. Mesures préventives de base

Voici les précautions de base que doivent prendre tous les policiers en tout temps :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes.
  - ✓ Se laver les mains chaque fois que l'on change de gants ou qu'on les enlève;

# COVID-19



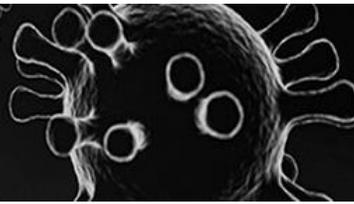
- ✓ Se laver les mains avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments.

Voici la bonne technique de nettoyage des mains :



- Évitez de se toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque les mains ne sont pas lavées ou lors du port de gants.
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

# COVID-19



## Port de la chemise à manches courtes

Suite à de nouvelles informations de la Santé publique et de l'INSPQ, il a été déterminé que le port de la chemise à manches longues en période estivale pourrait constituer un risque de contrainte thermique plus importante que la protection réelle que celle-ci pourrait vous apporter pour éviter un contact avec des objets ou personnes potentiellement contaminés du COVID-19. Les données scientifiques actuelles indiquent que le virus ne peut traverser la peau et donc, ne constitue pas une voie d'exposition très probante. Pour cette raison, **en date du 20 mai 2020**, il a été décidé de laisser le libre choix du port ou non de la chemise à manches courtes pour la période estivale.

Toutefois, si vous portez la chemise à manches courtes, afin de minimiser les zones expositions avec un citoyen et selon votre analyse de la situation, il est recommandé de suivre les mesures préventives suivantes :

- Toujours demeurer, dans la mesure du possible, à deux mètres de distance du citoyen;
- Toujours apporter votre manteau d'été ou votre imperméable et le porter dans les situations ponctuelles où une altercation physique est probable;
- Planifier le port de la chemise à manches longues pour effectuer une tâche planifiée afin de diminuer les zones expositions de votre corps avec des objets potentiellement contaminés, par exemple lors d'une perquisition ou une intervention dans un milieu insalubre. Le port des gants de nitrile, masque de procédure (chirurgical) et des lunettes de protection est également requis lors de ces types d'interventions policières;
- Toujours avoir à proximité de vous du désinfectant pour les mains;
- Bien décontaminer ses équipements et vêtements à la fin de votre quart de travail, tel qu'indiqué la section 7 « *Décontamination* » de ce présent guide.

**Advenant que votre peau entre en contact direct** avec un citoyen étant considéré comme un cas probable ou confirmé de COVID-19, que ce soit par contact direct ou via des liquides biologiques, **veuillez-vous désinfecter la peau immédiatement** :

- Lavez-vous les mains et les parties du corps ayant été en contact à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ;
- Utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Dans le cas de doute, communiquez avec info COVID-19 au 1-800-644-4545

Nous vous invitons à consulter la fiche de prévention [Coup de chaleur](#), vous présentant notamment d'autres astuces pour prévenir le coup de chaleur et l'épuisement dû à la chaleur.



### 3. Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Voici les ÉPI que la Sûreté du Québec met à votre disposition en tant que policier :

- Masque chirurgical (*masque de procédure*);
- Gants de nitrile;
- Lunette de protection.

Il est obligatoire de porter seulement les modèles de masque de procédure (chirurgical) fournis par la Sûreté du Québec. Ces modèles de masque de procédure respectent la certification et les normes canadiennes ou équivalentes, telles que recommandé par l'INSPQ et la CNESST.

Avant votre quart de travail, veuillez prendre connaissance de l'affiche et de la capsule vidéo afin d'utiliser adéquatement les équipements :

- Ajustement et retrait du masque chirurgical
- Retrait des gants de nitrile

#### Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical)

- Ce type de masque est principalement conçu pour prévenir la propagation des gouttelettes et non pour protéger celui qui projette des aérosols infectieux;
- Leur capacité filtrante n'augmentera pas par la superposition de plusieurs masques;
- Les masques de procédure (chirurgical) doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.

#### Barbe

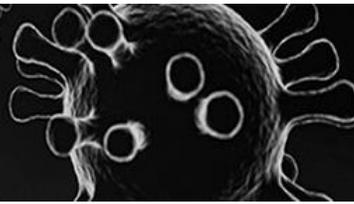
La Sûreté du Québec recommande à tous les policiers que leur barbe soit fraîchement rasée, par souci des mesures sanitaires et non en lien avec le port du masque.

#### Utilisation des ÉPI

##### Avant l'intervention

1. Assurez-vous d'avoir une barbe fraîchement rasée (moins de 24 h);
2. Lavez-vous les mains à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes;
3. Inspectez vos équipements de protection individuelle (ÉPI) pour détecter toute anomalie;

# COVID-19



4. Mettez vos gants de nitrile;
5. Suivez la procédure de l'affiche sur l'ajustement et le retrait du masque de procédure (chirurgical) afin de mettre votre masque;
6. Mettez vos lunettes de protection.

## Pendant l'intervention

7. Dans la mesure du possible, tenez-vous à une distance de plus de 2 mètres du citoyen;
8. Demandez au citoyen suspecté de porter un masque de procédure (chirurgical) et de se laver les mains aussitôt que possible;
9. Portez en tout temps vos ÉPI;
10. Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des ÉPI.

## Après l'intervention

11. Enlevez vos lunettes de protection et les décontaminer avec de l'eau et du savon ou une lingette désinfectante;
12. Retirez votre masque par les courroies situées à l'arrière de vos oreilles en prenant soin de ne pas toucher le devant de votre masque. Jetez ce dernier dans un sac de plastique;
13. Désinfectez et nettoyez vos équipements en suivant les procédures suivantes :
  - Vêtements contaminés (liquides biologiques)
  - Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques
14. Suivez la procédure de la capsule vidéo sur le retrait des gants de nitrile et jetez ces derniers dans un sac de plastique;
15. Lavez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique ou avec de l'eau et du savon.

## Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI)

- Gants de nitrile;
- Lingettes désinfectantes;
- Masques chirurgicaux (*masques de procédure*) pour vous et les citoyens;



- Sacs en plastique pour jeter les ÉPI contaminés;
- Lunettes de protection.

#### 4. Intervention

Cette section présente les méthodes d'intervention sécuritaire à adopter par le policier, autant lors d'une interception d'un citoyen sur terre que sur l'eau. **Consultez également la capsule-vidéo [Techniques d'intervention en temps de pandémie](#).**

##### En tout temps

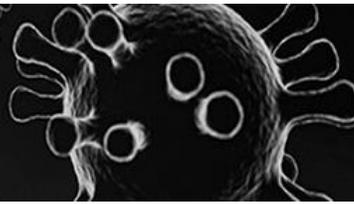
- Lavez-vous les mains fréquemment avec des lingettes désinfectantes ou une solution désinfectante pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %);
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des gants;
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes lorsque vous toussiez ou éternuez;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Lorsque vous désinfectez, portez des gants de nitrile.

##### Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen :

- Portez des gants de nitrile en tout temps (gants de fouille si nécessaire);
- Toutefois, lorsque vous devez intervenir dans un lieu public visé par le décret où les citoyens ont l'obligation de porter le couvre-visage, portez également le masque de procédure (chirurgical).
- Si possible, tenez-vous à plus de 2 mètres du citoyen;
- Avant d'entrer dans la voiture, enlevez vos gants de nitrile par l'extérieur de manière à ne pas toucher directement la peau (Retrait des gants de nitrile);
- Jetez-les dans une poubelle ou un sac fermé.
- Référez-vous à la section *Bonnes pratiques d'interception d'un véhicule* du Guide de poche lors d'intervention policière et à la capsule-vidéo Bonnes pratiques interception de véhicule en temps de pandémie pour connaître comment bien intervenir en temps de pandémie lors de ce type d'intervention policière.

##### Lors d'une intervention à moins de 2 mètres du citoyen :

# COVID-19



- Portez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitriles. Référez-vous à la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Suivant l'intervention, avant d'entrer dans le véhicule, retirer adéquatement vos ÉPI de manière à ne pas vous contaminer. Les étapes se retrouvent dans la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Désinfectez et nettoyez vos équipements touchés, utilisés ou exposés lors de l'intervention avec une lingette désinfectante et jetez la lingette immédiatement après l'usage.

Intervention au domicile d'une personne sous investigation, d'un cas probable ou confirmé de la COVID-19 ou d'une personne qui présente des symptômes :

- Si vous devez intervenir à moins de 2 mètres du cas, AVANT d'entrer dans la chambre ou dans la pièce où se trouve le cas, portez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile. Assurez-vous de porter une chemise à manche longue pour couvrir la peau.

Lors d'une intervention dans une zone rouge

- Portez un masque de procédure (chirurgical) en tout temps peu importe le lieu.
- Toutefois, lorsque vous êtes à moins de 2 mètres d'un citoyen, en plus de porter un masque de procédure (chirurgical), les lunettes de protection et les gants de nitrile doivent être portés aussi.
- Autrement dit, même si vous êtes dans une zone rouge, à une distance de moins de 2 mètres avec un citoyen, les autres sections de ce présent guide s'appliquent.

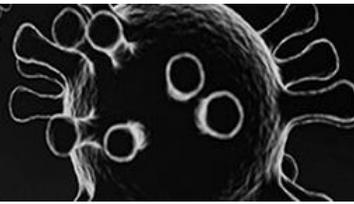
**Soyez à l'écoute des changements par rapport à votre condition de santé :**

- Si vous commencez à avoir des symptômes correspondant à ceux dans le [Questionnaire des symptômes COVID-19](#), isolez-vous des autres le plus rapidement possible et informez rapidement votre gestionnaire;
- Appelez à la ligne d'information 1-877-644-4545 afin qu'une infirmière évalue votre état de santé et vous fasse des recommandations selon votre situation.

## MESURES RELATIVES D'ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA)

En date du 27 mai 2020, la Direction médicale nationale (DMN) a apporté des modifications importantes concernant les manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Les récentes

# COVID-19



données scientifiques provenant de l'INESSS démontrent que les compressions thoraciques (massages cardiaques) ne sont pas considérées comme une intervention médicale générant des aérosols (IMGA). Il a été démontré également qu'un taux négligeable d'ACR chez les enfants est dû au COVID-19.

Une reprise de l'affectation (déploiement sur les lieux) des premiers intervenants aura lieu progressivement pour revenir à l'état des activités qui prévalait avant la pandémie de la COVID-19 dans le cas d'un arrêt cardiorespiratoire (ACR).

## Reprise des manœuvres de défibrillation cardiaque et du massage en continu

- Le policier doit désormais effectuer des manœuvres de **défibrillation cardiaque (DEA) et de massage en continu en tout temps.**
- Le policier doit porter le masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette intervention.
- La victime doit porter un masque de procédure (chirurgical).
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains après l'intervention.
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

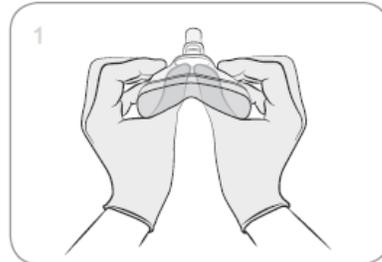
## Reprise de la manœuvre de ventilation (ACR pédiatrique)

- Le policier doit désormais procéder à la réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une **ventilation en cas d'ACR pédiatrique seulement.**

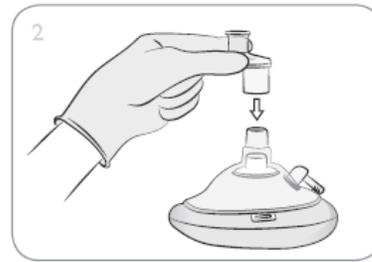
## Avant l'intervention

- Le policier doit porter les lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette manœuvre de ventilation. Le masque de procédure (chirurgical) ne pourra être porté par le policier et la victime.
- Avant de commencer la manœuvre de ventilation, le policier doit procéder à des vérifications sur le masque de poche (Pocket Mask), se retrouvant dans la pochette rouge dans le caisson de l'appareil DEA:

# COVID-19



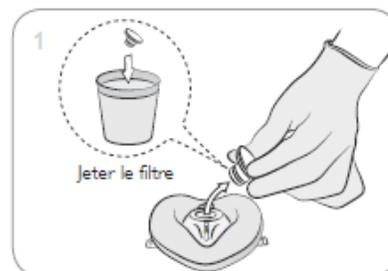
1  
Vérifiez que le filtre est solidement fixé et appuyez sur le dôme.



2  
Fixez la valve unidirectionnelle sur le port du masque.

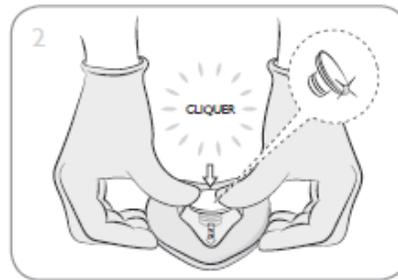
## Après l'intervention

- Le policier doit jeter la valve unidirectionnelle et le filtre qui sont conçus pour un usage unique sur un patient. Pour ce faire, suivre cette démarche en conservant ses gants de nitrile :



1  
Tenez le masque, et enlevez le filtre en le tirant vers l'extérieur et sur le côté afin de le détacher du masque.

- Décontaminer le masque de poche avec des lingettes désinfectantes
- Jeter ses gants de nitrile
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains.
- Poser un nouveau filtre sur le masque pour la prochaine intervention :



Posez le masque sur une surface plane et dure, puis insérez un nouveau filtre. Appuyez fermement sur le filtre pour vous assurer qu'il est bien fixé.

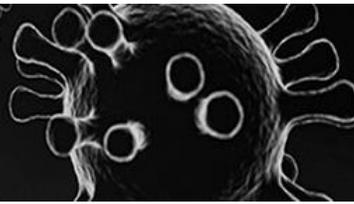
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

## Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) :

- Lors d'une intervention à moins de 2 mètres de tout citoyen. **Les lunettes de protection et les gants de nitrile devront être portés également;**
- Lorsque vous êtes dans une zone rouge;
- Lors d'une intervention au domicile d'une personne sous investigation, d'un cas probable ou confirmé de la COVID-19 ou d'une personne qui présente des symptômes ;
- Lors du transport dans un véhicule, un autobus, une fourgonnette ou dans un avion;
- Lors d'une manœuvre de défibrillation cardiaque (DEA) et du massage en continu ;
- Lors d'un examen externe ou lors de la préparation pour le transport d'un corps infecté ou présumé infecté (un masque chirurgical doit obligatoirement être porté par la personne décédée avant de débuter la manipulation).

*Dans tous ces cas, un masque de procédure (chirurgical) doit être remis et porté par le citoyen.*

**Note :** Les masques chirurgicaux doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.



## 5. Transport

### **Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport**

Peu importe la situation et le type de transport, portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue et/ou d'un citoyen. Décontaminez vos équipements personnels et le véhicule au retour à l'unité; pour ce faire, référez-vous à la section *Décontamination*. Après les interventions directes avec un citoyen, décontaminez aussi vos équipements personnels. Lorsque possible, priorisez la distance de 2 mètres avec les citoyens et lavez-vous souvent les mains.

### **Dans un véhicule**

- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue dans le véhicule. La notion de duo stable n'existe plus;
- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un citoyen dans le véhicule, peu importe si présence ou non d'une cloison;
- Conservez la même position, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail, autant que possible;
- Évitez de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication tels que micro, porte-voix, etc.);
- Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule, mais bien ventiler en ouvrant les fenêtres, lorsque possible;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical) et lui demander de se laver les mains avec du désinfectant ou une lingette désinfectante.
- En présence d'une cloison en plexiglas étanche, le port du masque de procédure par le citoyen n'est pas nécessaire. En cas de doute, mettez un masque de procédure au citoyen.
- Dans le cas où le citoyen ne peut pas porter le masque (ex : difficulté respiratoire) et en présence d'une cloison grillagée, les policiers doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule;
- Privilégiez le transport de détenu dans une auto-patrouille avec cloison non grillagée:

#### Auto-patrouille sans cloison

- Selon les consignes de conduite sécuritaire lors du transport d'une personne sous garde, un patrouilleur doit s'asseoir sur la banquette arrière avec la personne lorsqu'il n'y a pas de cloison. Il est recommandé le plus possible d'éviter ce contact étroit.
- Les policiers présents dans le véhicule doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule.



### Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement

- **Tous les policiers doivent porter** un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet, chauffeur compris;
- Favoriser une ventilation vers l'extérieur et/ou ouvrir des fenêtres;
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport.*

### Dans un avion avec d'autres membres SQ et les pilotes

- **Tous les policiers doivent porter** un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet;
- **Si les pilotes ne sont pas séparés du groupe dans une cabine de pilotage fermée, tous les policiers doivent porter des lunettes de protection également.**
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport;*
- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante.

### Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen

- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical);
- Le policier porte des gants de nitrile, un masque de procédure et des lunettes de protection durant le trajet;

## 6. Utilisation du poivre de cayenne

### Lors de l'utilisation du poivre de cayenne

- Lors de l'approche du suspect, assurez-vous que vos équipements de protection individuelle soient bien portés;
- Limitez son utilisation, mais afin d'éviter le contact physique et garder une distance sécuritaire, il demeure une option appropriée lorsque nécessaire;
- Si vous l'utilisez, soyez vigilant lors de la mise des menottes. Peu importe la façon de contrôler un individu, le risque survient lors de l'approche et du contact physique;
- Si le poivre de cayenne est utilisé, dans la mesure du possible, le masque anti-crachat doit être porté par le suspect pour réduire davantage les risques. Si le policier n'a pas de masque anti-crachat, le citoyen doit porter un masque chirurgical. Cela permet d'isoler le citoyen et évite de contaminer les policiers;



- Si la situation le permet, dans la mesure du possible, laissez le suspect procéder à sa décontamination avec de l'eau et du savon par lui-même.

## 7. Décontamination

### Décontamination des équipements (avant le début de quart et au retour à l'unité)

- Lavez-vous les mains en arrivant à l'unité (eau et savon);
- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez, avec une lingette ou des produits désinfectants, tous vos équipements personnels :
  - ✓ tous les équipements de votre ceinturon (**arme de service, avant le chargement, toujours en pointant dans le puits de déchargement**, poivre de cayenne, bâton, arme à impulsion électrique, outil multifonction et tous les étuis);
  - ✓ le « walkie-talkie » et son micro;
  - ✓ votre cellulaire;
  - ✓ votre cartable métallique;
  - ✓ votre sac de patrouille;
  - ✓ vos crayons, stylos, correcteurs, etc. (particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche);
  - ✓ la clé du véhicule qui vous est attribué;
  - ✓ tout autre équipement du poste pour votre patrouille (ex. : cinémomètre, laser, etc.).
- La lingette désinfectante doit être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);
- Jetez le sac ou videz le contenant de mouchoirs de papier utilisés pendant le quart. Ne laissez aucun déchet dans les portières et autres compartiments du véhicule;
- Lavez-vous les mains par la suite (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %)).

Au besoin, référez-vous à la fiche : [Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques.](#)

### Décontamination des vêtements

- Nettoyez régulièrement votre uniforme, votre veste pare-balles et votre manteau :
  - ✓ Pour l'uniforme, veuillez-vous référer à la fiche [Vêtements contaminés \(liquides biologiques\)](#);



- ✓ Pour la veste pare-balles, référez-vous à la politique de gestion Q.M.-19 Veste pare-balles à la section « *Procédure d'entretien et de nettoyage* » pour le nettoyage complet de votre veste pare-balles;
- ✓ Pour le manteau, suivez les recommandations du fabricant.
- La Direction de la santé publique de Montréal nous confirme que notre fiche - *Vêtements contaminés* et la fiche - *Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques* répondent aux normes et exigences actuelles pour assurer la sécurité de notre personnel au niveau des risques biologiques, dont la COVID-19. Ainsi, tel qu'indiqué dans la fiche, les vêtements de travail peuvent être sans problème nettoyés dans la **machine à laver personnelle**.

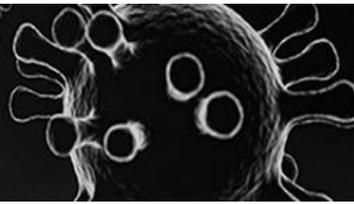
### Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique)

- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez avec des lingettes désinfectantes les surfaces fréquemment touchées pour vous assurer de travailler dans un environnement propre et désinfecté.
- Les lingettes désinfectantes doivent être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);
- Lavez vos mains avec une lingette désinfectante ou du désinfectant pour les mains;
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard).

Liste des équipements à désinfecter dans le véhicule avec les lingettes désinfectantes en prenant soin de porter vos gants de nitrile si fait après intervention ou fin de quart de travail

Les poignées de portes extérieures	
les sièges	
l'intérieur des portes (contrôle, poignées, surface), vider les déchets	
le tableau de bord	
le volant	
les manettes et le levier de vitesse autour du volant	
le panneau de commandes d'urgence (ZONE) et l'intérieur de son support	
les contrôles de la radio AM/FM et de la ventilation	

# COVID-19



les touches et boutons de la radio ; (ATTENTION DE NE PAS METTRE DE LIQUIDE À L'INTÉRIEUR)	
le combiné de la radio (porter une attention particulière au micro)	
les boucles de ceinture (les deux parties)	
les pare-soleil	
le rétroviseur	
les tapis avant et arrière	
Les vitres intérieures	
l'extérieur du véhicule	
toute autre surface dure ou équipement fréquemment touché (ex. : levier de valise, d'essence, etc.)	

Il est recommandé de bien se laver les mains après la décontamination (eau et savon ou lingette désinfectante ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).

Consultez également la capsule-vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

## Décontamination dans l'établissement

### Décontamination des postes partagés

Il faut se servir des lingettes désinfectantes quotidiennement pour désinfecter tous les objets auxquels vous touchez régulièrement :

- Appliquez le produit sur la surface et laissez agir selon le nombre de minutes indiquées par le fournisseur sur le contenant des lingettes désinfectantes;
- Jetez les lingettes désinfectantes de façon sécuritaire, immédiatement après usage (ex. : dans une poubelle ou un sac en plastique pour disposition ultérieure);
- Après avoir jeté les lingettes désinfectantes, lavez-vous les mains (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).



Actions à prendre en début d'utilisation des postes partagés (chaque fois qu'une personne différente utilise le poste de travail)

- Avant l'utilisation d'équipements de travail commun, désinfectez les surfaces fréquemment touchées avec des lingettes désinfectantes (voir le mode d'utilisation des lingettes désinfectantes);
- **Exemples d'objets à désinfecter** : clavier et souris d'ordinateur, appui-bras de chaise, crayons, stylos et autres éléments du genre, particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche, téléphone (touches et combiné) et casque d'écoute, toutes surfaces planes fréquemment touchées (ex : bureau), toutes surfaces dures fréquemment touchées (ex : ordinateur, écran) et tout autre équipement que vous prévoyez toucher (photocopieur, agrafeuse, imprimante, etc.).

En cours du quart de travail, lorsqu'une décontamination a déjà été effectuée

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant l'utilisation des équipements;
- Effectuez vos tâches en évitant de porter les mains à votre visage (principalement les yeux, le nez et la bouche);
- Lavez-vous les mains après l'utilisation des équipements et avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]);
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

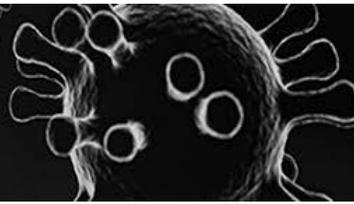
Consultez également la capsule-vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

### Décontamination des locaux

L'employé a la responsabilité de décontaminer les surfaces touchées avant et après chaque utilisation (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes, bouilloire, distributeur à papier essuie-tout, etc.). Référez-vous à [Aide-mémoire – Obligations et responsabilités des employés](#).

Veillez-vous référer à la [Procédure pour gestionnaires](#) à la section *Démarches pour le nettoyage des locaux* lorsqu'un employé de la Sûreté du Québec ou un visiteur présente des signes/symptômes de la COVID-19 (cas suspecté ou confirmé de la COVID-19).

# COVID-19



## GUIDE GÉNÉRAL – SANTÉ ET PRÉVENTION

**MISE-À-JOUR – 27 JUILLET 2021**

### TABLE DES MATIÈRES

<b><u>1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA COVID-19</u></b> .....	<b>3</b>
Propagation.....	3
Temps de survie sur les surfaces .....	3
Contact étroit.....	4
Signes et symptômes de la COVID-19.....	5
<b><u>2. MESURES PRÉVENTIVES DE BASE</u></b> .....	<b>6</b>
Port de la chemise à manches courtes .....	7
<b><u>3. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)</u></b> .....	<b>8</b>
Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical) .....	8
Barbe.....	8
Utilisation des ÉPI .....	8
Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI) .....	10
<b><u>4. INTERVENTION</u></b> .....	<b>10</b>
En tout temps .....	10
Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) : .....	10
Lors d’une intervention à moins de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :	11
Intervention au domicile d’un citoyen (Pour toutes les zones de couleur) : .....	11
<b>MESURES RELATIVES D’ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA) :</b> .....	12
Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) : .....	16
<b><u>5. TRANSPORT</u></b> .....	<b>17</b>
Dans un véhicule.....	17
Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement.....	18
Dans un avion avec d’autres membres SQ et les pilotes.....	18



Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen..... 18

**6. UTILISATION DU POIVRE DE CAYENNE..... 18**

Lors de l'utilisation du poivre de cayenne ..... 18

**7. DÉCONTAMINATION ..... 19**

Décontamination des équipements ..... 19

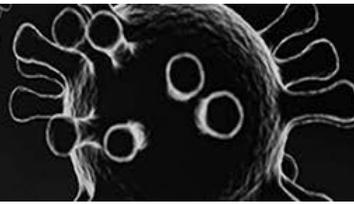
Décontamination des vêtements..... 20

Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique) ..... 20

Décontamination dans l'établissement ..... 22

Décontamination des locaux ..... 23

# COVID-19



## 1. Information générale sur la COVID-19

Rappelons que, selon l'Agence de santé publique du Canada, la maladie est causée par un coronavirus, le SARS-CoV-2. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

### Propagation

Les informations recueillies indiquent que la COVID-19 se propage le plus souvent :

- par les gouttelettes respiratoires générées lorsque vous parlez, toussiez, éternuez ou chantez;
- par contact personnel étroit prolongé, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée;
- par contact avec des surfaces contaminées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Selon les données scientifiques actuelles, le virus de la COVID-19 se propage principalement par de grosses gouttelettes générées lorsque vous parlez, toussiez ou éternuez, et ce, à une distance allant jusqu'à un maximum de deux mètres autour de vous. Le risque de transmission se produit ainsi lors d'un contact étroit à moins de 2 mètres d'une autre personne pendant une certaine durée. De ce fait, en prenant soin de maintenir une distance de plus de 2 mètres avec un collègue, le risque de transmission aérienne est considéré comme étant faible.

L'utilisation de ventilateurs personnels ou de climatiseurs portables n'est pas recommandée dans le contexte actuel.

### Temps de survie sur les surfaces

Les données scientifiques actuelles ne précisent pas avec certitude combien de temps le virus survit sur les surfaces. Cependant, les informations préliminaires tendent à montrer que le virus peut persister sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Ceci peut dépendre de différents paramètres, tels que :

- la température;
- le type de surface;
- l'humidité ambiante.



Veillez consulter la page Internet du [Gouvernement du Québec](#) pour plus d'informations à ce sujet.

### Contact étroit

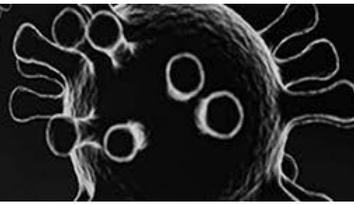
Est considéré « **contact étroit** » toute personne ayant été en contact avec un "cas confirmé" avec différents niveaux de risque : faible, modéré ou élevé.

La recherche des contacts étroits aux fins d'évaluation du risque s'applique aux contacts survenus entre 48 heures avant le la date de début des symptômes jusqu'à la levée de l'isolement avec un cas confirmé et ce, à moins de 2 mètres pour une durée de plus de 15 minutes cumulées ou continues pendant cette période sans équipement de protection individuel adéquat (ex : masque de procédure, lunettes de protection ou visière) ou barrière physique (paravent, plexiglas).

### Évaluation du risque du contact étroit :

Niveau du risque	Description
Élevé	Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé : Partenaire intime avec cas confirmé, Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (ex. : avoir reçu des crachats ou des expectorations dans le visage lors de toux ou d'éternuements, s'être touché le visage après avoir touché à main nue un mouchoir rempli de sécrétions, sans s'être lavé les mains, etc.).
Modéré	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque élevé, mais avec la présence de l'une des conditions suivantes : Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes, durée d'exposition cumulative ou continue, à moins de 2 mètres avec cas confirmé alors que ce cas n'appliquait pas les mesures recommandées d'isolement (exemple : le port des équipements de protection individuelle). Ceci inclut les expositions ayant eu lieu à bord des moyens de transport (ex. : transport en voiture de patrouille)
Faible	Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé.

# COVID-19



## Signes et symptômes de la COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont :

- Fièvre
  - ✓ chez l'enfant : 38°C (100,4°F) et plus (température rectale) ;
  - ✓ chez l'adulte : 38°C (100,4°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ chez la personne âgée : 37,8°C (100°F) et plus (température buccale) ;
  - ✓ ou 1,1°C de plus que la valeur habituelle d'une personne ;
- Toux ;
- Difficultés respiratoires ;
- Perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale.

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Les symptômes mineurs de la maladie au coronavirus (COVID-19) sont :

Avoir au moins deux des symptômes généraux suivants :

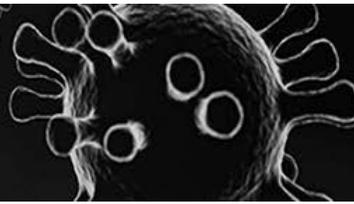
- Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente
- Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente (non liées à un effort physique)
- Mal de tête inhabituel
- Perte d'appétit importante
- Nausées (maux de coeur), vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures
- Mal de gorge sans autre cause évidente

*Pour plus d'informations, référez-vous au [Questionnaire des symptômes COVID-19](#)*

### **Pour savoir si un citoyen peut être atteint de la COVID-19, posez les questions suivantes :**

1. Présentez-vous des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 ?
2. Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
3. Avez-vous une personne dans votre entourage atteinte de la COVID-19?

# COVID-19



## 2. Mesures préventives de base

Voici les précautions de base que doivent prendre tous les policiers en tout temps :

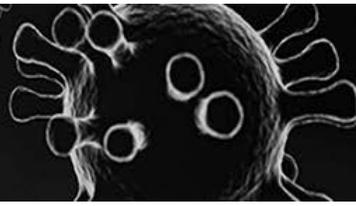
- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes.
  - ✓ Se laver les mains chaque fois que l'on change de gants ou qu'on les enlève;
  - ✓ Se laver les mains avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments.

Voici la bonne technique de nettoyage des mains :



- Évitez de se toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque les mains ne sont pas lavées ou lors du port de gants.
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

# COVID-19



## Port de la chemise à manches courtes

Suite à de nouvelles informations de la Santé publique et de l'INSPQ, il a été déterminé que le port de la chemise à manches longues en période estivale pourrait constituer un risque de contrainte thermique plus importante que la protection réelle que celle-ci pourrait vous apporter pour éviter un contact avec des objets ou personnes potentiellement contaminés du COVID-19. Les données scientifiques actuelles indiquent que le virus ne peut traverser la peau et donc, ne constitue pas une voie d'exposition très probante. Pour cette raison, **en date du 20 mai 2020**, il a été décidé de laisser le libre choix du port ou non de la chemise à manches courtes pour la période estivale.

Toutefois, si vous portez la chemise à manches courtes, afin de minimiser les zones expositions avec un citoyen et selon votre analyse de la situation, il est recommandé de suivre les mesures préventives suivantes :

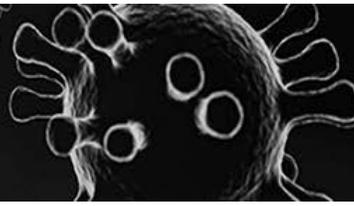
- Toujours demeurer, dans la mesure du possible, à deux mètres de distance du citoyen;
- Toujours apporter votre manteau d'été ou votre imperméable et le porter dans les situations ponctuelles où une altercation physique est probable;
- Planifier le port de la chemise à manches longues pour effectuer une tâche planifiée afin de diminuer les zones expositions de votre corps avec des objets potentiellement contaminés, par exemple lors d'une perquisition ou une intervention dans un milieu insalubre. Le port des gants de nitrile, masque de procédure (chirurgical) et des lunettes de protection est également requis lors de ces types d'interventions policières;
- Toujours avoir à proximité de vous du désinfectant pour les mains;
- Bien décontaminer ses équipements et vêtements à la fin de votre quart de travail, tel qu'indiqué à la section 7 « *Décontamination* » de ce présent guide.

**Advenant que votre peau entre en contact direct** avec un citoyen étant considéré comme un cas probable ou confirmé de COVID-19, que ce soit par contact direct ou via des liquides biologiques, **veuillez-vous désinfecter la peau immédiatement** :

- Lavez-vous les mains et les parties du corps ayant été en contact à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ;
- Utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Dans le cas de doute, communiquez avec info COVID-19 au 1-800-644-4545

Nous vous invitons à consulter la fiche de prévention [Coup de chaleur](#), vous présentant notamment d'autres astuces pour prévenir le coup de chaleur et l'épuisement dû à la chaleur.

# COVID-19



### 3. Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Voici les ÉPI que la Sûreté du Québec met à votre disposition en tant que policier :

- Masque chirurgical (*masque de procédure*);
- Gants de nitrile;
- Lunette de protection.

Il est obligatoire de porter seulement les modèles de masque de procédure (chirurgical) fournis par la Sûreté du Québec. Ces modèles de masque de procédure respectent la certification et les normes canadiennes ou équivalentes, tel que recommandé par l'INSPQ et la CNESST.

Avant votre quart de travail, veuillez prendre connaissance de l'affiche et de la capsule vidéo afin d'utiliser adéquatement les équipements :

- Ajustement et retrait du masque chirurgical
- Retrait des gants de nitrile

#### Entretien et durée de vie des masques de procédure (chirurgical)

- Ce type de masque est principalement conçu pour prévenir la propagation des gouttelettes et non pour protéger celui qui projette des aérosols infectieux;
- Leur capacité filtrante n'augmentera pas par la superposition de plusieurs masques;
- Les masques de procédure (chirurgical) doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.

#### Barbe

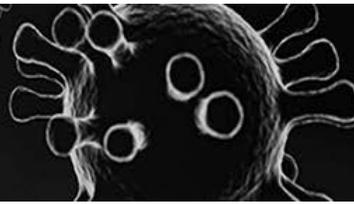
La Sûreté du Québec recommande à tous les policiers que leur barbe soit fraîchement rasée, par souci des mesures sanitaires et non en lien avec le port du masque.

#### Utilisation des ÉPI

##### Avant l'intervention

1. Assurez-vous d'avoir une barbe fraîchement rasée (moins de 24 h);
2. Lavez-vous les mains à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes;

# COVID-19



3. Inspectez vos équipements de protection individuelle (ÉPI) pour détecter toute anomalie;
4. Mettez vos gants de nitrile;
5. Suivez la procédure de l’affiche sur l’ajustement et le retrait du masque de procédure (chirurgical) afin de mettre votre masque;
6. Mettez vos lunettes de protection.

## Pendant l’intervention

7. Dans la mesure du possible, tenez-vous à une distance de plus de 2 mètres du citoyen;
8. Demandez au citoyen suspecté de porter un masque de procédure (chirurgical) et de se laver les mains aussitôt que possible;
9. Portez en tout temps vos ÉPI;
10. Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des ÉPI.

## Après l’intervention

11. Enlevez vos lunettes de protection et les décontaminer avec de l’eau et du savon ou une lingette désinfectante;
12. Retirez votre masque par les courroies situées à l’arrière de vos oreilles en prenant soin de ne pas toucher le devant de votre masque. Jetez ce dernier dans un sac de plastique;
13. Désinfectez et nettoyez vos équipements en suivant les procédures suivantes :
  - Vêtements contaminés (liquides biologiques)
  - Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques
14. Suivez la procédure de la capsule vidéo sur le retrait des gants de nitrile et jetez ces derniers dans un sac de plastique;
15. Lavez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique ou avec de l’eau et du savon.



## Vérification de la présence des équipements de protection individuelle dans le véhicule (ÉPI)

- Gants de nitrile;
- Lingettes désinfectantes;
- Masques chirurgicaux (*masques de procédure*) pour vous et les citoyens;
- Sacs en plastique pour jeter les ÉPI contaminés;
- Lunettes de protection.

## 4. Intervention

Cette section présente les méthodes d'intervention sécuritaire à adopter par le policier, autant lors d'une interception d'un citoyen sur terre que sur l'eau. Consultez également la capsule vidéo Techniques d'intervention en temps de pandémie.

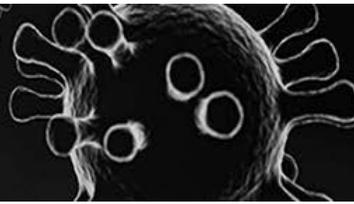
### En tout temps

- Lavez-vous les mains fréquemment avec des lingettes désinfectantes ou une solution désinfectante pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %);
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lors du port des gants;
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes lorsque vous toussiez ou éternuez;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Lorsque vous désinfectez, portez des gants de nitrile.

Lorsque vous êtes à une distance de plus de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :

- À plus de 2 mètres, vous n'avez pas à porter vos équipements de protection individuelle à l'exception des situations suivantes :
  - Lorsque vous devez intervenir dans un lieu public visé par le décret où les citoyens ont l'obligation de porter le couvre-visage, portez le masque de procédure (chirurgical);
  - En zone rouge seulement, portez un masque de procédure (chirurgical) en tout temps, peu importe le lieu.

# COVID-19



- Toutefois, avant de vous rendre sur le lieu d'une intervention, si vous savez qu'il sera difficile de maintenir plus de 2 mètres avec le citoyen et que le niveau d'agressivité du citoyen sera élevé (ex : risque de crachat), mettez en avance votre masque de procédure (chirurgical), vos lunettes de protection et des gants de nitrile. En cas de doute, il est mieux de prévenir en portant vos équipements de protection individuelle (ÉPI).
- Référez-vous à la section *Bonnes pratiques d'interception d'un véhicule* du Guide de poche lors d'intervention policière et à la capsule vidéo Bonnes pratiques interception de véhicule en temps de pandémie pour connaître comment bien intervenir en temps de pandémie lors de ce type d'intervention policière.

Lors d'une intervention à moins de 2 mètres du citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :

- Portez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitriles. Référez-vous à la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Suivant l'intervention, avant d'entrer dans le véhicule, retirer adéquatement vos ÉPI de manière à ne pas vous contaminer. Les étapes se retrouvent dans la sous-section : *Utilisation des ÉPI*;
- Désinfectez et nettoyez vos équipements touchés, utilisés ou exposés lors de l'intervention avec une lingette désinfectante et jetez la lingette immédiatement après l'usage.

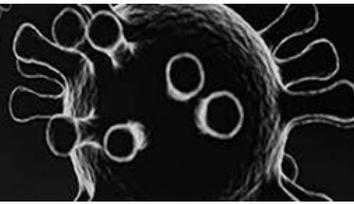
Intervention au domicile d'un citoyen (Pour toutes les zones de couleur) :

- Avant d'entrer dans le domicile, peu importe votre distance physique avec le citoyen, mettez un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile.

**Soyez à l'écoute des changements par rapport à votre condition de santé :**

- Si vous commencez à avoir des symptômes correspondant à ceux dans le Questionnaire des symptômes COVID-19, isolez-vous des autres le plus rapidement possible et informez rapidement votre gestionnaire;
- Appelez à la ligne d'information 1-877-644-4545 afin qu'une infirmière évalue votre état de santé et vous fasse des recommandations selon votre situation.

# COVID-19



## MESURES RELATIVES D'ASSISTANCE CARDIORESPIRATOIRE (ACR / DEA) :

En date du 23 juin 2021, la Direction médicale nationale (DMN) a publié un plan de déconfinement en fonction des zones de couleur pour les premiers répondants et les premiers intervenants, venant apporter des modifications importantes concernant les manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). *À noter que les policiers sont considérés des premiers intervenants.*

### Information importante :

- En présence d'un premier répondant, le policier doit être en tout temps à plus de 2 mètres de ce dernier, et ce, spécifiquement lorsque le premier répondant effectue une réanimation par ventilation. À plus de 2 mètres, le policier doit porter un masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile.

### **Dans une zone verte, jaune et orange :**

L'intervention du policier variera en fonction du statut du citoyen à ce qui a trait à la COVID-19. Pour déterminer le statut du citoyen, le policier doit poser les questions suivantes :

- En répondant oui à la question suivante, le citoyen est considéré un statut de **COVID confirmé** :
  - Est-ce que le citoyen a eu un diagnostic de COVID dans les derniers 28 jours?
- En répondant oui à une des questions suivantes, le citoyen est considéré un statut de **COVID suspecté** :
  - Est-ce que le citoyen est actuellement en isolement à la demande de la santé publique?
  - Est-ce que le citoyen a eu un contact étroit avec un cas de COVID confirmé?
  - Est-ce que le citoyen présente des symptômes compatibles d'une infection COVID avant l'événement aigu (selon les témoins)? *Référez-vous à la section Signes et symptômes de la COVID-19 ci-haut dans ce présent guide.*



Lorsque le citoyen est un **adulte** et que son statut COVID est **indéterminé** ou **non suspecté** :

Le policier doit effectuer des manœuvres de défibrillation cardiaque (DEA) et des compressions thoraciques (massages cardiaques) en continu.

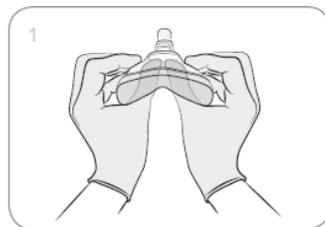
- Le policier doit porter le masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette intervention.
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical).
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains après l'intervention.
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

Le policier doit désormais procéder à la réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une ventilation via un masque de poche avec un filtre et une valve unidirectionnelle.

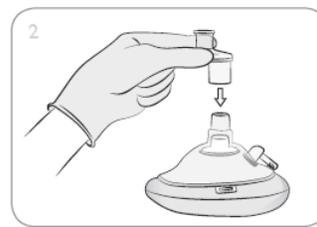
- Pour faire la ventilation avec un masque de poche, le policier doit avoir eu deux doses de vaccin depuis plus de 21 jours.
- Le policier doit porter les lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette manœuvre de ventilation. Le masque de procédure (chirurgical) ne pourra être porté par le policier et le citoyen.

Avant l'intervention avec ventilation :

- Avant de commencer, le policier doit procéder à des vérifications sur le masque de poche (Pocket Mask), se retrouvant dans la pochette rouge dans le caisson de l'appareil DEA:



Vérifiez que le filtre est solidement fixé et appuyez sur le dôme.



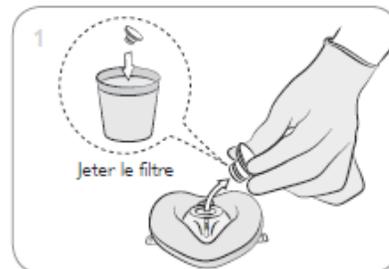
Fixez la valve unidirectionnelle sur le port du masque.

# COVID-19



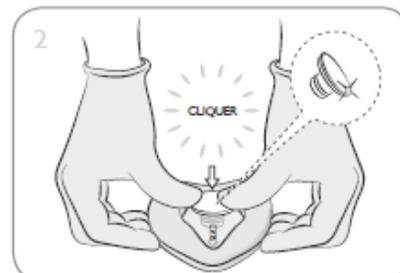
## Après l'intervention avec ventilation :

- Le policier doit jeter la valve unidirectionnelle et le filtre qui sont conçus pour un usage unique sur un patient. Pour ce faire, suivre cette démarche en conservant ses gants de nitrile :



Tenez le masque, et enlevez le filtre en le tirant vers l'extérieur et sur le côté afin de le détacher du masque.

- Décontaminer le masque de poche avec des lingettes désinfectantes
- Jeter ses gants de nitrile
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains.
- Poser un nouveau filtre sur le masque pour la prochaine intervention :



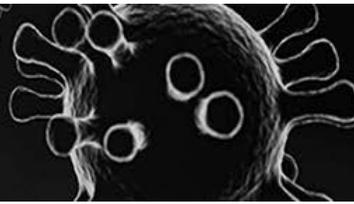
Posez le masque sur une surface plane et dure, puis insérez un nouveau filtre. Appuyez fermement sur le filtre pour vous assurer qu'il est bien fixé.

- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

## Lorsque le citoyen est un **adulte** et que son statut COVID est **suspecté ou confirmé**:

- Le policier doit effectuer des manœuvres de défibrillation cardiaque (DEA) et des compressions thoraciques (massages cardiaques) en continu seulement.

# COVID-19



- Le policier doit porter le masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette intervention.
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical).
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains après l'intervention.
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

Lorsque le citoyen est un **enfant** et que son statut COVID est **indéterminé, non suspecté, suspecté ou confirmé**:

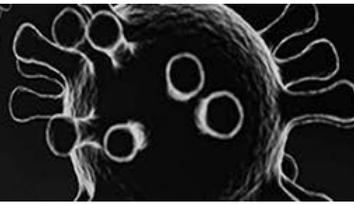
Le policier doit effectuer des manœuvres de défibrillation cardiaque (DEA) et des compressions thoraciques (massages cardiaques) en continu.

- Le policier doit porter le masque de procédure (chirurgical), des lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette intervention.
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical).
- Bien laver ses mains avec un désinfectant pour les mains après l'intervention.
- Bien décontaminer ses équipements (veste pare-balles, ceinturon) et ses vêtements de travail à la fin de son quart de travail, tel qu'indiqué à la section #7 *Décontamination* de ce présent guide.

Le policier doit procéder à la réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une ventilation via un masque de poche avec un filtre et une valve unidirectionnelle.

- Dans un cas de pédiatrie, débiter la RCR avec ventilation dès que possible.
- Le policier doit porter les lunettes de protection et des gants de nitrile lors de cette manœuvre de ventilation. Le masque de procédure (chirurgical) ne pourra être porté par le policier et le citoyen.
- Référez-vous à la section Lorsque le citoyen est un adulte et que son statut COVID est indéterminé ou non suspecté de ce présent guide pour connaître les mesures préventives à adopter avant et après une manœuvre de ventilation.

# COVID-19



## Dans une zone rouge :

Peu importe le statut COVID du citoyen :

Si le citoyen est un adulte	Si le citoyen est un enfant
<ul style="list-style-type: none"><li>• Manœuvres de défibrillation cardiaque (DEA) et de massage en continu <u>seulement</u></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manœuvres de défibrillation cardiaque (DEA) et de massage en continu.</li><li>• Réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une ventilation en cas d'ACR pédiatrique seulement.</li></ul>

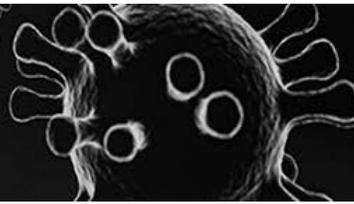
## Résumé des interventions nécessitant le port du masque de procédure (chirurgical) :

- Lors d'une intervention à moins de 2 mètres de tout citoyen. Les lunettes de protection et les gants de nitrile devront être portés également;
- Lorsque vous êtes dans une zone rouge (en tout temps);
- Lors d'une intervention au domicile d'un citoyen;
- Lors du transport dans un véhicule, un autobus, une fourgonnette ou dans un avion;
- Lors d'une manœuvre de défibrillation cardiaque (DEA) et du massage en continu ;
- Lors d'un examen externe ou lors de la préparation pour le transport d'un corps infecté ou présumé infecté (un masque chirurgical doit obligatoirement être porté par la personne décédée avant de débiter la manipulation).

*Dans tous ces cas, un masque de procédure (chirurgical) doit être remis et porté par le citoyen.*

**Note :** Les masques chirurgicaux doivent être changés **au moins aux 4 heures**, lorsqu'ils deviennent mouillés ou souillés.

# COVID-19



## 5. Transport

### **Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport (Pour toutes les zones de couleur) :**

Peu importe la situation et le type de transport, portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue et/ou d'un citoyen. Lorsque possible, priorisez la distance de 2 mètres avec les citoyens et lavez-vous souvent les mains.

#### Dans un véhicule

- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un collègue dans le véhicule. La notion de duo stable n'existe plus;
- Portez en tout temps un masque de procédure (chirurgical) en présence d'un citoyen dans le véhicule, peu importe si présence ou non d'une cloison;
- Conservez la même position, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail, autant que possible;
- Évitez de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication tels que micro, porte-voix, etc.);
- Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule, mais bien ventiler en ouvrant les fenêtres, lorsque possible;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical) et lui demander de se laver les mains avec du désinfectant ou une lingette désinfectante.
- En présence d'une cloison en plexiglas étanche, le port du masque de procédure par le citoyen n'est pas nécessaire. En cas de doute, mettez un masque de procédure au citoyen.
- Dans le cas où le citoyen ne peut pas porter le masque (ex : difficulté respiratoire) et en présence d'une cloison grillagée, les policiers doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule;
- Privilégiez le transport de détenu dans une auto-patrouille avec cloison non grillagée:

#### Auto-patrouille sans cloison

- Selon les consignes de conduite sécuritaire lors du transport d'une personne sous garde, un patrouilleur doit s'asseoir sur la banquette arrière avec la personne lorsqu'il n'y a pas de cloison. Il est recommandé le plus possible d'éviter ce contact étroit.
- Les policiers présents dans le véhicule doivent porter le masque de procédure (chirurgical), des gants de nitrile et les lunettes de protection dans le véhicule.



### Dans un autobus et fourgonnette avec membre SQ seulement

- Tous les policiers doivent porter un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet, chauffeur compris;
- Favoriser une ventilation vers l'extérieur et/ou ouvrir des fenêtres;
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport.*

### Dans un avion avec d'autres membres SQ et les pilotes

- Tous les policiers doivent porter un masque de procédure (chirurgical) durant le trajet;
- Si les pilotes ne sont pas séparés du groupe dans une cabine de pilotage fermée, tous les policiers doivent porter des lunettes de protection également.
- Respectez la sous-section : *Mesures préventives à adopter dans les moyens de transport;*
- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante.

### Dans un autobus, fourgonnette et avion avec citoyen

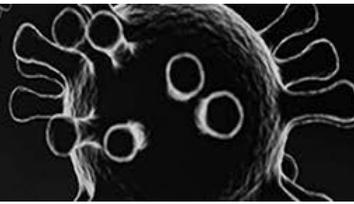
- À votre arrivée dans l'avion, désinfectez toute surface rigide (accoudoir, petite table s'il y a lieu, etc.) avec une lingette désinfectante;
- Le citoyen doit porter un masque de procédure (chirurgical);
- Le policier porte des gants de nitrile, un masque de procédure et des lunettes de protection durant le trajet;

## 6. Utilisation du poivre de cayenne

### Lors de l'utilisation du poivre de cayenne

- Lors de l'approche du suspect, assurez-vous que vos équipements de protection individuelle soient bien portés;
- Limitez son utilisation, mais afin d'éviter le contact physique et garder une distance sécuritaire, il demeure une option appropriée lorsque nécessaire;
- Si vous l'utilisez, soyez vigilant lors de la mise des menottes. Peu importe la façon de contrôler un individu, le risque survient lors de l'approche et du contact physique;
- Si le poivre de cayenne est utilisé, dans la mesure du possible, le masque anti-crachat doit être porté par le suspect pour réduire davantage les risques. Si le policier n'a pas de

# COVID-19



masque anti-crachat, le citoyen doit porter un masque chirurgical. Cela permet d'isoler le citoyen et évite de contaminer les policiers;

- Si la situation le permet, dans la mesure du possible, laissez le suspect procéder à sa décontamination avec de l'eau et du savon par lui-même.

## 7. Décontamination

### Décontamination des équipements

#### **Fréquence de décontamination :**

---

#### **Peu importe la zone de couleur :**

- Décontaminez avant et après chaque utilisation des équipements partagés portés à proximité des voies respiratoires;
- Décontaminez vos équipements après les interventions directes à moins de 2 mètres avec un citoyen.

En **zone rouge et orange**, décontaminez vos équipements au début et à la fin de votre quart de travail.

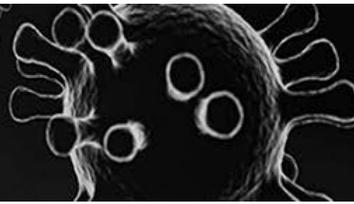
En **zone jaune et verte**, décontaminez vos équipements à la fin de votre quart de travail.

#### **Précisions :**

---

- Lavez-vous les mains en arrivant à l'unité (eau et savon);
- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez, avec une lingette ou des produits désinfectants, tous vos équipements personnels :
  - ✓ tous les équipements de votre ceinturon (**arme de service, avant le chargement, toujours en pointant dans le puits de déchargement**, poivre de cayenne, bâton, arme à impulsion électrique, outil multifonction et tous les étuis);
  - ✓ le « walkie-talkie » et son micro;
  - ✓ votre cellulaire;
  - ✓ votre cartable métallique;
  - ✓ votre sac de patrouille;
  - ✓ vos crayons, stylos, correcteurs, etc. (particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche);
  - ✓ la clé du véhicule qui vous est attribué;

# COVID-19



- ✓ tout autre équipement du poste pour votre patrouille (ex. : cinémomètre, laser, etc.).
- La lingette désinfectante doit être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);
- Jetez le sac ou videz le contenant de mouchoirs de papier utilisés pendant le quart. Ne laissez aucun déchet dans les portières et autres compartiments du véhicule;
- Lavez-vous les mains par la suite (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration >60 %)).

Au besoin, référez-vous à la fiche : [Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques.](#)

## Décontamination des vêtements

- Nettoyez régulièrement votre uniforme, votre veste pare-balles et votre manteau :
  - ✓ Pour l'uniforme, veuillez-vous référer à la fiche [Vêtements contaminés \(liquides biologiques\)](#);
  - ✓ Pour la veste pare-balles, référez-vous à la [politique de gestion Q.M.-19 Veste pare-balles](#) à la section « *Procédure d'entretien et de nettoyage* » pour le nettoyage complet de votre veste pare-balles;
  - ✓ Pour le manteau, suivez les recommandations du fabricant.
- La Direction de la santé publique de Montréal nous confirme que notre fiche - *Vêtements contaminés* et la fiche - *Décontamination des surfaces et objets souillés de sang ou liquides biologiques* répondent aux normes et exigences actuelles pour assurer la sécurité de notre personnel au niveau des risques biologiques, dont la COVID-19. Ainsi, tel qu'indiqué dans la fiche, les vêtements de travail peuvent être sans problème nettoyés dans la **machine à laver personnelle**.

## Décontamination des transports (véhicule, moto, vélo, embarcation nautique)

### Fréquence de décontamination :

---

### Peu importe la zone de couleur :

- Suite au transport d'un citoyen, il est recommandé de décontaminer l'arrière du véhicule immédiatement après l'intervention.

En **zone rouge et orange**, décontaminez votre moyen de transport au début et à la fin de votre quart de travail.



En **zone jaune et verte**, décontaminez votre moyen de transport à la fin de votre quart de travail.

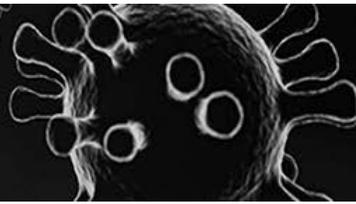
**Précisions :**

- Portez des gants de nitrile. Si vous êtes dans une zone rouge ou que vous êtes à moins de 2 mètres d'un collègue, portez également un masque de procédure (chirurgical);
- Désinfectez avec des lingettes désinfectantes les surfaces fréquemment touchées pour vous assurer de travailler dans un environnement propre et désinfecté.
- Les lingettes désinfectantes doivent être en contact avec la surface pendant la durée recommandée par le fabricant (à voir sur le contenant des lingettes);
- Jetez la lingette immédiatement après usage (poubelle ou sac pour être jetée plus tard);
- Lavez vos mains avec une lingette désinfectante ou du désinfectant pour les mains.

Liste des équipements à désinfecter dans le véhicule avec les lingettes désinfectantes en prenant soin de porter vos gants de nitrile si fait après intervention ou fin de quart de travail

Les poignées de portes extérieures	
les sièges	
l'intérieur des portes (contrôle, poignées, surface), vider les déchets	
le tableau de bord	
le volant	
les manettes et le levier de vitesse autour du volant	
le panneau de commandes d'urgence (ZONE) et l'intérieur de son support	
les contrôles de la radio AM/FM et de la ventilation	
les touches et boutons de la radio ; (ATTENTION DE NE PAS METTRE DE LIQUIDE À L'INTÉRIEUR)	
le combiné de la radio (porter une attention particulière au micro)	
les boucles de ceinture (les deux parties)	
les pare-soleil	
le rétroviseur	

# COVID-19



les tapis avant et arrière	
Les vitres intérieures	
l'extérieur du véhicule	
toute autre surface dure ou équipement fréquemment touché (ex. : levier de valise, d'essence, etc.)	

Il est recommandé de bien se laver les mains après la décontamination (eau et savon ou lingette désinfectante ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).

Consultez également la capsule vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

## Décontamination dans l'établissement

Il faut se servir des lingettes désinfectantes quotidiennement pour désinfecter tous les objets auxquels vous touchez régulièrement :

- Appliquez le produit sur la surface et laissez agir selon le nombre de minutes indiquées par le fournisseur sur le contenant des lingettes désinfectantes;
- Jetez les lingettes désinfectantes de façon sécuritaire, immédiatement après usage (ex. : dans une poubelle ou un sac en plastique pour disposition ultérieure);
- Après avoir jeté les lingettes désinfectantes, lavez-vous les mains (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]).

Consultez également la capsule vidéo [Nettoyer son espace de travail pour tous](#).

## Décontamination des postes de travail partagés

### Fréquence de décontamination :

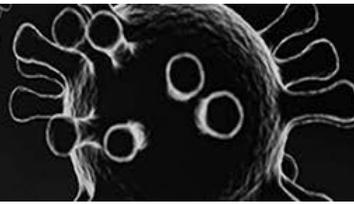
En **zone rouge et orange**, décontaminez votre poste de travail partagé au début et à la fin de l'utilisation.

En **zone jaune et verte**, décontaminez votre poste de travail partagé après d'utilisation.

### Précisions :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant l'utilisation des équipements;
- Effectuez vos tâches en évitant de porter les mains à votre visage (principalement les yeux, le nez et la bouche);

# COVID-19



- Lavez-vous les mains après l'utilisation des équipements et avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger des aliments (eau et savon ou désinfectant pour les mains à base d'alcool [concentration >60 %]);
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - ✓ Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
  - ✓ Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

**Exemples d'objets à désinfecter** : clavier et souris d'ordinateur, appui-bras de chaise, crayons, stylos et autres éléments du genre, particulièrement si vous avez tendance à les porter à votre bouche, téléphone (touches et combiné) et casque d'écoute, toutes surfaces planes fréquemment touchées (ex : bureau), toutes surfaces dures fréquemment touchées (ex : ordinateur, écran) et tout autre équipement que vous prévoyez toucher (photocopieur, agrafeuse, imprimante, etc.)

## Décontamination des locaux

L'employé a la responsabilité de décontaminer les surfaces touchées (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes, bouilloire, distributeur à papier essuie-tout, etc.). Décontaminer votre aire de repas après chaque repas.

### Fréquence de décontamination :

En **zone rouge et orange**, décontaminez des équipements d'usage commun au début et à la fin de l'utilisation.

En **zone jaune et verte**, décontaminez des équipements d'usage commun après l'utilisation.

Pour plus les informations sur les consignes à la période de repas, référez-vous à :

- Affiche - Consignes pour la période de repas – Version **zone rouge et orange**
- Affiche – Consignes pour la période de repas – Version **zone jaune et verte**

Référez-vous également à l'**Aide-mémoire – Obligations et responsabilités des employés.**

Veillez vous référer à la **Procédure pour gestionnaires** à la section *Démarches pour le nettoyage des locaux* lorsqu'un employé de la Sûreté du Québec ou un visiteur présente des signes/symptômes de la COVID-19 (cas suspecté ou confirmé de la COVID-19).